vice-rectorat
Nouvelle-Calédonie
éducation
nationale

Repère à reporter sur la copie
10.8-SAENES.int.e

CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DE SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

SESSION 2010

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE :
Cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire

DUREE : **3H00** - COEFFICIENT : **3**

DATE : **Lundi 26 juillet 2010**

Ce document comporte 21 pages (dont celle-ci) ; assurez-vous que cet exemplaire est complet ; dans le cas contraire, demandez-en un autre aux surveillants.

ATTENTION

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie (ou des copies) mise(s) à votre disposition.

Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie (ou des copies) mènera à l'annulation de votre épreuve. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Dans les cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

Les candidats ne sont pas autorisés à quitter la salle avant une heure de composition.

SUJET

Vous êtes secrétaire dans un lycée d'enseignement général et technologique. Le proviseur, nouveau venu dans l'établissement, désire réviser le projet d'établissement qui n'a pas été revu depuis trois ans. Avant la prochaine réunion de rentrée prévue dans trois semaines, il vous demande à l'aide du dossier ci-après de lui remettre un rapport permettant de répondre aux **questions suivantes :**

1. Après analyse des documents ci-dessous (1 à 3) établissez un premier diagnostic des performances du Lycée G.T NC à l'aide des indicateurs observés .
2. Indiquez en quoi la réforme du Lycée présenté par Luc CHATEL (document 4) apporte une réponse au(x) problème(s) rencontrés dans ce lycée.
3. Dans une note de synthèse précisez les conditions d'application de ces mesures d'accompagnement afin d'aider à la prise de décision en insistant sur les moyens nécessaires (humains, matériels, organisationnels) .

DOSSIER

Document 1 : Taux d'admission au Baccalauréat de 2006 à 2008 au Lycée G.T NC (page 3)

Document 2 : Taux de passage par série de la seconde à la première au Lycée G.T NC (page 3)

Document 3 : Taux de passage en première générale et technologique au Lycée G.T NC (page 4)

Document 4 : Extrait du Discours du Ministre de l'Education National Luc Châtel devant le Conseil Supérieur de l'Education le 10/12/2009 (page 4 à 9)

Document 5 : Extrait de la « Lettre pour la préparation de la rentrée 2009 : Circulaire n° 2009-068 du 20-05-2009 publié dans le B.O n°21 du 21 Mai 2009 « (page 10 à 16)

Document 6 : Orientation des futurs bacheliers vers l'enseignement supérieur en vue de la rentrée 2009 : Circulaire n° 2009-1002 du 26-1-2009 publié au BO n° 6 du 5 février 2009

(Page 16 à 18)

Document 7 : Parcours de découverte des métiers et des formations : Circulaire n° 2008-092 du 11-07-2008 (page 19 à 20)

Document 1 : Taux d'admission au Baccalauréat pour le BAC Lycée NC et les autres Lycée Métropolitains

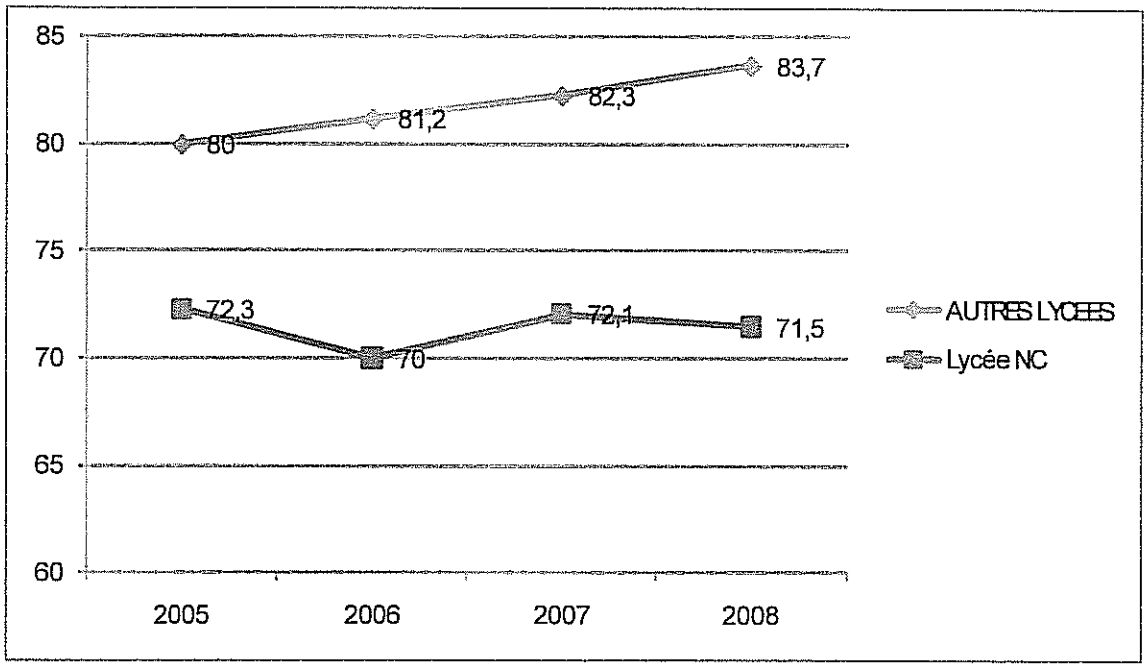

Document 2 : Taux de passage par séries de la seconde à la 1ère du Lycée NC

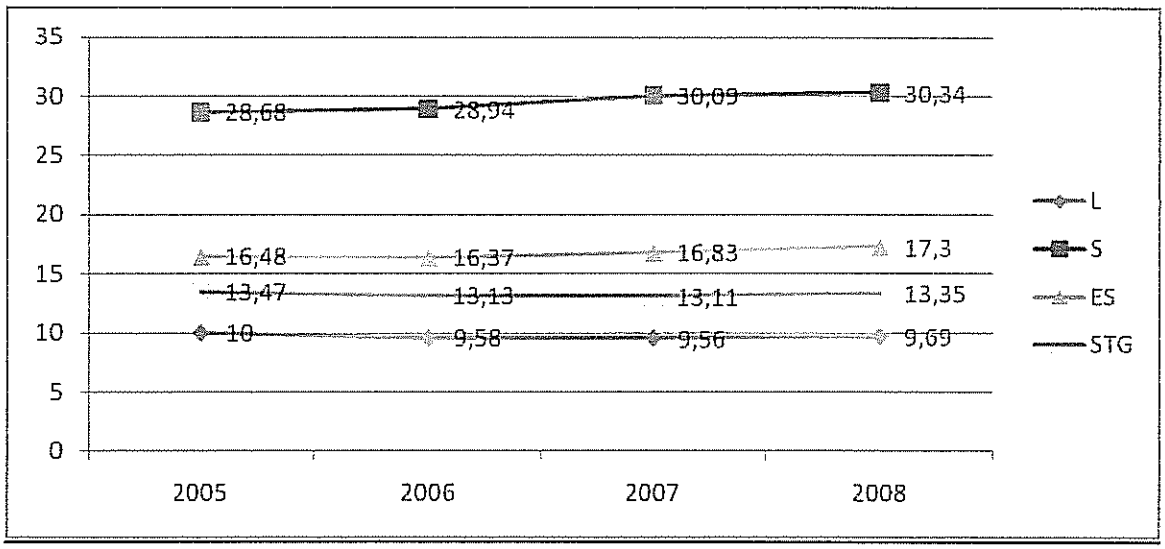

Document 3 : Taux de passage en premières générales et technologiques

Taux de passage en premières générales

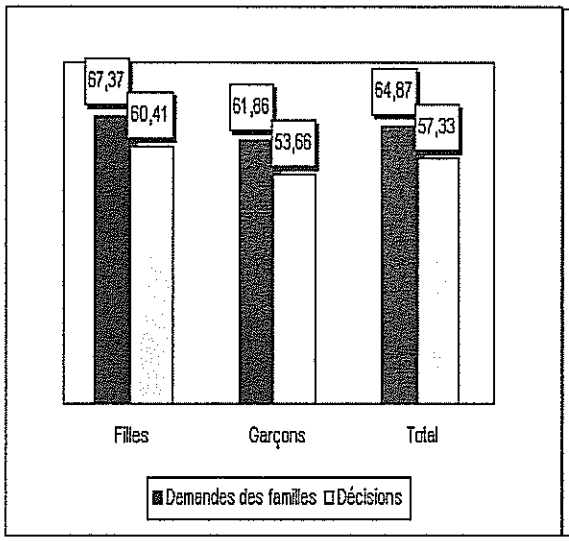

Taux de passage en première STG

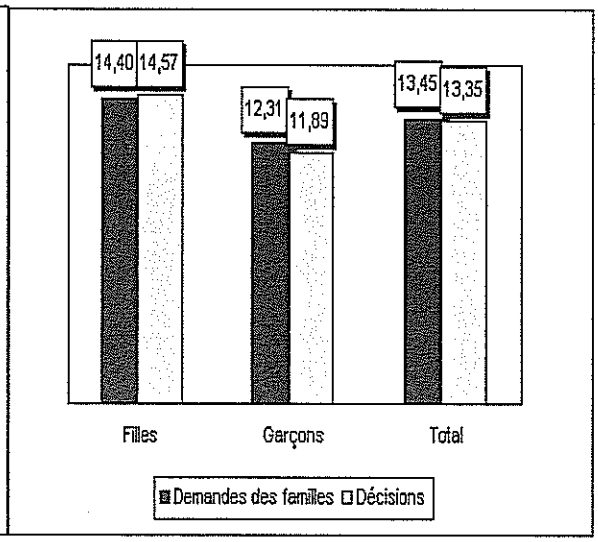

Document 4 : Extrait du Discours du Ministre de l'Education National Luc Châtel devant le Conseil Supérieur de l'Education le 10/12/2009

Mesdames et Messieurs,

Ce n'est pas sans émotion que je m'adresse aujourd'hui au Conseil supérieur de l'Éducation, pour présenter à votre assemblée les décrets et arrêtés qui réforment notre lycée d'enseignement général et pour vous exposer les axes de la réforme de la voie technologique.

Ce n'est pas sans émotion, car j'ai conscience de l'étape que nous sommes sur le point de franchir. Au cours des dernières décennies, le lycée a su accueillir et conduire jusqu'au baccalauréat une proportion toujours plus grande de notre jeunesse. En 1980, moins de 26 % d'une génération obtenait le baccalauréat ; ils sont actuellement 66 %. Mais aujourd'hui, le lycée doit affronter de nouveaux défis : réduire le nombre des sorties sans diplôme, qui reste beaucoup trop élevé (plus de 50 000), mais aussi conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et plus de 50 % à un diplôme d'enseignement supérieur.

Et c'est bien pour cela que nous réformons aujourd'hui le lycée républicain : pour lui donner un élan nouveau et lui permettre d'assurer la réussite de chacun des élèves que la Nation lui confie.

Franchir cette étape et réformer le lycée, ce n'est pas un choix idéologique qui procède d'une volonté aveugle de briser ce qui marche. C'est plutôt une décision réfléchie et pragmatique, mûrie au cours des mois écoulés. Une décision résolue, inspirée par la nécessité de donner à notre lycée, au lycée qui nous a formés, la possibilité de prolonger ses réussites.

Une réforme c'est d'abord une méthode et un calendrier

Pour moi, réformer le lycée, c'était d'abord impulser une méthode, une écoute, une concertation et un calendrier. La méthode, le fil conducteur du processus de réforme ne pouvait être que l'écoute, le dialogue avec tous les acteurs et à toutes les étapes.

Ces étapes ont été au nombre de trois, avant celle que nous franchissons aujourd'hui.

[...]

Notre réforme c'est une ambition et trois objectifs

Aujourd'hui, je voudrais rappeler à ce stade le sens profond de nos objectifs pour cette réforme. Elle procède tout entière d'une ambition : assurer la réussite de chaque lycéen. Et de fait, si nous réformons le lycée, ce n'est pas pour tout remettre en cause, ce n'est pas pour casser ce qui marche. C'est, au contraire, pour remédier aux imperfections, pour permettre à nos lycéens, à nos lycées de mieux accomplir la mission que nous leur confions. Oui, je crois qu'**un lycée réussi c'est un lycée qui fait réussir chaque lycéen.**

Et pour tendre vers cette ambition qui nous rassemble, j'ai fixé **trois objectifs clés à la réforme du lycée** :

Mieux orienter chaque lycéen pour en finir :

- avec l'orientation couperet
- avec le délit d'initié
- avec une voie exclusive d'excellence

Mieux accompagner chaque lycéen

- pour éviter les décrochages
- pour développer l'autonomie
- pour permettre d'atteindre l'excellence

Mieux adapter le lycée à son époque : pour que chaque lycéen

- maîtrise les langues étrangères
- accède à la culture
- se prépare aux responsabilités de l'âge adulte

L'orientation

Parmi les ambitions que porte la réforme du lycée, il en est une qui me tient particulièrement à cœur : améliorer l'orientation de nos élèves. Je veux qu'elle soit mieux préparée, mieux accompagnée et plus progressive. En effet, c'est au lycée que les jeunes affermissent leurs goûts, imaginent leur avenir personnel et professionnel, s'interrogent sur les chemins pour y parvenir.
Outre le renforcement de la qualité de l'information grâce aux plateformes numériques et à l'ensemble des dispositifs actuellement proposés dès le collège, comme le parcours de découverte des métiers et des formations, tous les élèves pourront bénéficier d'un suivi et de conseils individualisés. Un tutorat leur sera en effet proposé. Il sera assuré par des enseignants ou des C.P.E. qui seront spécialement formés à cette mission nouvelle, comme le précise le décret relatif à l'orientation des élèves.

Cette priorité absolue donnée à l'orientation nous amène à modifier l'organisation des enseignements et à mettre en place :

-une classe de seconde où le lycéen découvre et explore les parcours possibles, pour faire un choix d'orientation éclairé ;

-une classe de première organisée en séries mais **qui laisse encore des portes ouvertes en termes d'orientation** ;

-une classe terminale **davantage spécialisée et** qui **prépare mieux au supérieur.**

Cette nouvelle architecture permet des changements d'orientation jusqu'en classe de première et le décret sur l'orientation est modifié en conséquence. Désormais, les corrections de trajectoire en cours de parcours deviennent possibles à la demande et avec l'accord des élèves ou de leurs représentants légaux. Par ailleurs, des « stages passerelles » seront organisés pour permettre l'acquisition des pré-requis dans les disciplines de spécialisation lors des changements de série.

Enfin, pour limiter les redoublements, qui sont encore trop nombreux aujourd'hui et dont l'efficacité n'est pas toujours attestée, la réglementation permettra d'envisager le passage dans la classe supérieure à condition que les élèves suivent un stage de remise à niveau. Voyons maintenant l'architecture de ce nouveau lycée.

Classe de seconde

Avec cette réforme, la classe de seconde est réaffirmée dans sa véritable vocation : être une classe de détermination. Le premier point à souligner c'est que l'arrêté **relatif à l'organisation et aux horaires de la classe de seconde ne touche pas au volume horaire des lycéens : 28 h 30 ni plus ni moins.** Les lycéens le demandent, je m'y suis engagé. Ce volume est déjà bien au-dessus de la moyenne de l'O.C.D.E.

Vous constatez que la deuxième langue vivante figure dorénavant parmi les enseignements obligatoires destinés à tous les élèves. Aujourd'hui, 15 000 lycéens n'étudient qu'une seule langue, ce qui, dans le monde où nous vivons, restreint leurs perspectives d'études et d'emploi.

Dorénavant, les lycéens suivront, sur 23 h 30, des enseignements généraux qui approfondissent ceux du collège : mathématiques, français, histoire-géographie, langues, EPS.

Il reste donc cinq heures pour que chaque lycéen construise son parcours et assure mieux sa réussite en seconde. Ces cinq heures nous les avons organisées en deux heures d'accompagnement personnalisé et trois heures d'enseignements d'exploration.

Première nouveauté : deux heures d'accompagnement personnalisé pour tous les élèves, de la seconde à la terminale

C'est un véritable **temps d'enseignement**, encadré par les enseignants, et qui s'adresse à tous les élèves, **sans exception**. C'est un moment singulier qui rompt avec le face-à-face classique du professeur avec sa classe pour aller au plus près des attentes et des besoins de chaque lycéen.

-Quand un élève se trouve en difficulté, l'accompagnement personnalisé lui permet de surmonter à temps les difficultés avant qu'elles ne se cristallisent, ne s'enracinent et ne conduisent à l'échec, aux sorties précoces, au décrochage. **Dorénavant, l'école sera son propre recours.** À tous les niveaux, du primaire au lycée.

-Quand un élève aspire à aller plus loin, l'accompagnement personnalisé devient un temps d'approfondissement, de recherche individuelle, d'enrichissement intellectuel. **Pour pousser chaque lycéen le plus haut possible, vers l'excellence.**

-Pour tous, l'accompagnement personnalisé permet d'acquérir des méthodes de travail : prise de notes, organisation personnelle, recherche documentaire, travaux interdisciplinaires. Vous le savez, **l'autonomie que confère la maîtrise des méthodes est une clé de la réussite dans le supérieur, tout particulièrement à l'université.** Le lycée du XXIe siècle doit bien entendu assurer la transmission des connaissances. C'est nécessaire pour acquérir une culture générale, pour disposer de repères intellectuels permettant de comprendre le monde, de vivre en société. Mais ce n'est plus

suffisant dans notre société de l'information et de la connaissance. Plus que jamais, il faut aussi que le lycée transmette des méthodes.

-L'accompagnement personnalisé est enfin **un temps d'aide à l'orientation**, individualisé, au plus près des questions et des recherches de chaque élève.

Ces deux heures d'accompagnement personnalisé sont intégrées à l'emploi du temps des lycéens. Il n'est pas question d'alourdir leur semaine déjà bien chargée.

Nous avons donc été conduits à redéfinir les horaires par discipline. Pour autant, il est clair que le temps d'enseignement n'est pas réduit. Il est simplement organisé différemment.

Car au fond, ce qui est essentiel, et ce que permet l'accompagnement personnalisé, c'est d'apprendre mieux.

De plus, conformément aux engagements du Président de la République, la réforme du lycée se fait à taux d'encadrement constant.

Deuxième nouveauté : deux enseignements d'exploration au lieu d'un seul aujourd'hui dans les faits

Pour que la classe de seconde joue pleinement son rôle de classe de détermination, il faut aider chaque lycéen à mieux préparer son orientation. Pour cela, le nouveau lycée leur proposera deux enseignements d'une heure et demie chacun par semaine, soit deux fois 54 heures sur l'année ! **C'est le temps qui leur permettra de découvrir les domaines disciplinaires propres à chaque série, pour mieux identifier les perspectives d'études supérieures et, au-delà, identifier les domaines professionnels vers lesquels elles ouvrent. C'est un véritable parcours de découverte.**

Comme vous le constatez, la palette des enseignements d'exploration est large : ainsi nous créons un nouvel enseignement de « littérature et société » pour montrer l'intérêt et l'ouverture des études littéraires. De même, nous proposons aux lycéens un enseignement consacré aux « méthodes et pratiques scientifiques » pour découvrir les sciences sous un jour nouveau et plus appliqué ou bien encore les différents enseignements d'exploration destinés à promouvoir les séries technologiques (« sciences de l'ingénieur », « biotechnologies », « création et innovation technologiques », etc.).

Troisième nouveauté : de l'économie pour tous les lycéens

Parmi les deux enseignements d'exploration, chaque lycéen devra suivre un enseignement d'économie, au choix :

- soit un enseignement de « sciences économiques et sociales » ;
- soit un enseignement intitulé « principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » ;

Bien entendu, le lycéen qui le souhaite pourra suivre ces deux enseignements.

L'économie pour tous les lycéens : voilà une innovation majeure et attendue par tous les Français. Parce que la crise mondiale révèle plus que jamais notre besoin de comprendre l'économie. Parce que l'économie concerne la vie quotidienne de chacun, elle ne doit plus rester l'affaire des seuls experts et la réforme du lycée porte la marque de cette ambition.

Le cycle terminal

Première nouveauté : la réorganisation de la classe de première

En classe de première, les élèves amorcent un début de spécialisation. Les parcours prennent chacun une « coloration » en fonction des séries mais, comme je l'ai déjà indiqué, j'ai souhaité que la classe de première soit encore suffisamment générale, transversale pour permettre encore à ce niveau les changements de parcours.

Pour cela, nous créons **un véritable tronc commun d'enseignements** pour les séries générales. Les ES, les L et les S auront quinze heures d'enseignements communs avec des contenus identiques, avec les mêmes horaires et les mêmes programmes.

Cela concerne le français, les langues, l'histoire et la géographie (quatre heures pour tous avec un programme commun, ce qui est profondément nouveau et qui ancre ces disciplines dans un socle de culture humaniste partagée), l'E.P.S., et l'E.C.J.S. (éducation civique juridique et sociale).

Ainsi, grâce à ces enseignements communs, les changements de série (en cours ou en fin d'année scolaire) seront facilités. Les élèves n'auront qu'à rattraper les pré requis dans les disciplines de spécialisation. Je l'ai dit, des « stages passerelles » seront organisés à cette fin.

Enfin, je tiens à vous préciser que les travaux personnels encadrés de la classe de première seront maintenus à l'identique et continueront à être évalués au baccalauréat.

Deuxième nouveauté : la réorganisation de la classe terminale

Avec la classe terminale, chaque lycéen entre dans le **temps de la spécialisation**. Il faut bien sûr se préparer au baccalauréat mais aussi se projeter dans l'avenir. C'est pour cela que dans chaque série

des enseignements d'approfondissement sont proposés, en lien direct avec les filières du supérieur, afin de renforcer les passerelles.

Ainsi, la série L doit permettre de mieux préparer l'accès à Sciences Po ou de faire des études de droit. Demain, nous allons **consolider ces parcours d'excellence**, élargir les débouchés en proposant un enseignement de « droit » et un enseignement d'ouverture aux « grands enjeux du monde contemporain ».

Autre exemple : à l'heure de la société de l'information et de la connaissance, la France a besoin plus que jamais de compétences scientifiques en informatique. **Aujourd'hui l'informatique représente 30 % de la recherche et développement dans le monde. Aujourd'hui l'informatique est partout.** Nous ne pouvons pas manquer ce rendez-vous majeur et c'est la raison pour laquelle nous proposons en série S une spécialisation « informatique et sciences du numérique ».

Troisième nouveauté : le rééquilibrage des voies et séries

Le lycée d'aujourd'hui est un **lycée trop hiérarchisé** avec une voie technologique subordonnée à la voie générale. Et, à l'intérieur même de la voie générale, la filière S incarne, à elle seule, l'excellence, la voie de tous les possibles, celle que choisissent ceux qui ne veulent pas choisir.
C'est ainsi que nombre de lycéens vont en S alors qu'ils n'ont pas d'appétence particulière pour les sciences. Combien poursuivent réellement un cursus scientifique dont notre société a besoin ? D'autres n'hésitent pas à redoubler leur classe de seconde dans le seul but d'intégrer une première S !

[...]

Vie lycéenne

Comme vous le savez, c'est une dimension essentielle de la réforme que de veiller à ce que le lycée soit mieux adapté à son temps, favorise la responsabilisation des lycéens et facilite l'accès à la culture.

C'est pour cela que nous allons réécrire les textes relatifs aux différentes formes d'expression des lycéens et renforcer la formation de leurs élus pour leur permettre de mieux exercer leurs responsabilités.

C'est pour cela aussi que l'engagement et le bénévolat des lycéens, au sein de l'établissement comme au dehors, seront encouragés et valorisés dans le livret de compétences.

En outre, la vie culturelle va être renforcée au sein même des établissements grâce à la désignation d'un professeur « référent culture », la mise en place d'un service de plates-formes de vidéo à la demande et de ciné clubs, et la systématisation des partenariats avec les établissements culturels.

Ces trois points ne figurent pas dans les textes qui vous sont présentés, car ils ne relèvent pas du niveau réglementaire. Mais ils me tiennent à cœur. Je tenais à vous les indiquer et nous allons nous employer à les mettre en œuvre dans les mois qui viennent, pour une application à la rentrée 2010.

En revanche, d'autres dispositions essentielles figurent dans le décret en Conseil d'État relatif au fonctionnement des E.P.L.E. Ainsi, les attributions du conseil des délégués pour la vie lycéenne sont élargies, notamment aux questions de restauration et d'internat mais surtout à tout ce qui concerne le parcours scolaire des lycéens : l'organisation de leur travail personnel, l'accompagnement personnalisé, les dispositifs pour faciliter les changements d'orientation, l'information relative à l'orientation, aux études universitaires, aux carrières professionnelles, sans oublier les échanges culturels et linguistiques. Dorénavant, tous les travaux réalisés dans le cadre de cette instance seront portés systématiquement à la connaissance du conseil d'administration.

Vous le voyez, cette réforme est aussi une réforme pour les lycéens, une réforme pour les préparer aux responsabilités de l'âge adulte. Et ils savent déjà les exercer ainsi que j'ai pu le constater lors de la dernière réunion du Conseil national de la vie lycéenne, la semaine passée. Les propositions qu'ils m'ont soumises étaient en effet approfondies et pertinentes. Ils ont en particulier exprimé le souhait de simplifier le mode d'élection des délégués de la vie lycéenne, ce qui fera l'objet d'un amendement qui vous sera présenté tout à l'heure.

L'autonomie

Enfin, je veux vous faire part d'une véritable conviction : la réforme du lycée est ambitieuse mais cette ambition ne deviendra réalité que si le terrain se l'approprie pleinement. Ce sont tous les acteurs de la communauté éducative - professeurs, conseillers principaux d'éducation, personnels de direction, conseillers d'orientation-psychologues, infirmières, médecins, agents de service... - qui feront vivre cette réforme dont notre pays a besoin.

C'est pourquoi je veux renforcer **les marges d'initiative et de responsabilité dont disposent les établissements.**

Rassurez-vous : je suis, comme vous, très attaché au caractère national de l'éducation, avec des horaires, des programmes et des examens nationaux. **Je ne vais pas créer le lycée à géométrie variable ou le lycée à territoire variable. Pas plus que le baccalauréat à géométrie variable.**

Mais il n'y a **aucune contradiction entre le caractère national de l'éducation et une plus grande liberté d'initiative locale.** En effet, c'est au plus près des élèves que se construisent les réponses pédagogiques adaptées à leurs besoins pour conduire chacun vers la réussite.

Jusqu'à présent, tout se décidait depuis la rue de Grenelle, jusqu'à la demi-heure en groupe à effectif réduit, alors que les besoins peuvent être beaucoup plus importants ou ne pas exister.

Une telle situation ne saurait perdurer. Parce que les situations sont différentes, parce que les élèves sont différents, parce que le niveau des classes n'est pas le même, parce que les lycées ne sont pas les mêmes, nous devons laisser aux établissements davantage de liberté, de créativité. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de globaliser les moyens permettant de constituer des groupes à effectif réduit au lycée et de laisser les équipes pédagogiques décider de leur utilisation. C'est aussi aux équipes pédagogiques qu'il revient de définir les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé.

Mais, pour que les établissements se saisissent pleinement des nouvelles possibilités que nous leur offrons, il faut **donner toute sa place au conseil pédagogique**, qui a été instauré par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École. C'est pour cela que vous aurez à vous prononcer sur le décret en Conseil d'État, relatif au statut des établissements publics locaux d'enseignement. Ce décret a pour objectif de préciser les attributions et le fonctionnement du conseil pédagogique qui, jusqu'alors, n'avait fait l'objet d'aucune mesure d'application.

[...]

Discours devant le Conseil supérieur de l'Éducation
Discours - Luc Chatel 10/12/2009

Document 5 : Lettre pour la préparation de la rentrée 2009 : Circulaire n° 2009-068 du 20-05-2009 publié dans le B.O n°21 du 21 Mai 2009

Introduction
L'année scolaire 2008-2009 a vu la mise en œuvre de réformes majeures, en particulier l'entrée en vigueur de nouveaux programmes pour l'école primaire et la mise en place de l'aide personnalisée, qui vient s'ajouter aux dispositifs existants d'aide aux élèves. Les évaluations en CE1 et CM2 complètent cette réforme en apportant au maître l'outil de référence indispensable à l'appréciation des connaissances et des compétences de ses élèves.

L'année scolaire 2009-2010 sera marquée par la mise en oeuvre de la réforme de la voie professionnelle et l'extension des mesures d'accompagnement individualisé : consolidation de l'aide personnalisée à l'école, de l'accompagnement éducatif au collège, des stages d'anglais au lycée, des nouveaux services personnalisés d'orientation, installation des dispositifs d'aide personnalisée et des passerelles au lycée professionnel.

Répondre aux enjeux de la société, développer le service public de l'éducation, donner une chance de réussite à tous les élèves : tels sont les grands axes d'action du ministère de l'Éducation nationale, déclinés en **15 priorités** dans la présente circulaire de rentrée :
- **Rendre ses lettres de noblesse à la voie professionnelle**
- **Améliorer la pratique des langues vivantes**
- **Poursuivre la généralisation de l'éducation au développement durable**
- **Développer l'accès aux technologies numériques éducatives et favoriser leur usage**
- **Lutter contre la violence et les discriminations**
- **Aider les élèves à prendre en charge leur santé**
- **Permettre aux élèves de mieux choisir leur orientation**
- **Apprécier l'acquisition des connaissances et des compétences**
- **Offrir aux élèves et à leurs parents de nouveaux services éducatifs**
- **Donner toute sa place à l'éducation artistique et culturelle**
- **Améliorer la scolarisation des élèves handicapés**
- **Améliorer l'accès à une formation diplomante pour les élèves en grande difficulté**
- **Assurer la réussite scolaire des élèves socialement défavorisés**
- **Prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire**
- **Associer les parents d'élèves à la réussite de leurs enfants**

L'institution scolaire continue à s'organiser pour garantir plus de justice et d'équité entre les élèves, en particulier grâce au développement de services gratuits, complémentaires à l'offre éducative traditionnelle. Avec l'extension du principe de l'aide personnalisée, elle se mobilise pour apporter une aide plus efficace à tous les élèves.

Les réformes engagées visent à donner aux professeurs les moyens de faire réussir, comme ils en ont la volonté, les élèves dont ils ont la charge. Cette réussite repose sur l'engagement des enseignants et de tous les personnels qui concourent au service public d'éducation nationale. Elle repose également sur le travail quotidien et le rôle moteur des directeurs d'école, des chefs d'établissement et des corps d'inspection.

Répondre aux enjeux de la société

Pour satisfaire ses ambitions, l'Éducation nationale s'efforcera de mieux répondre aux enjeux de la société, en adaptant les qualifications aux évolutions des métiers, en améliorant la pratique des langues étrangères, en intégrant les avancées des nouvelles technologies et en prenant en compte les enjeux environnementaux.

Les mutations sociales entraînent de nouveaux risques (violence, discriminations, risques sanitaires) contre lesquels l'École doit protéger les élèves. Elle a aussi le devoir de leur transmettre les valeurs de la République.

Rendre ses lettres de noblesse à la voie professionnelle

La rénovation de la voie professionnelle traduit la volonté de l'Éducation nationale d'adapter les formations à l'évolution des qualifications attendues dans le monde du travail. Il s'agit par ailleurs d'offrir aux élèves qui choisissent cette voie des parcours de pleine réussite et d'excellence. Cette réforme constitue la nouveauté majeure de la rentrée 2009.

Le baccalauréat professionnel en 3 ans

La mise en place d'un baccalauréat professionnel en trois ans pose l'égale dignité des formations des différentes voies du lycée. Elle tend à offrir à tous les lycéens des possibilités d'insertion professionnelle de qualité. Les programmes d'enseignement général conduisant au baccalauréat professionnel sont rénovés.

La réforme doit être mise en oeuvre dans tous ses aspects, dans tous les établissements. En particulier, pour les formations sous statut scolaire, la souplesse d'organisation introduite par les nouvelles grilles horaires facilite les démarches de projet et l'initiative pédagogique, afin d'assurer une meilleure réussite de tous les élèves.

Le renforcement de l'offre de certificats d'aptitude professionnelle

La lutte contre les sorties sans diplôme passe par un renforcement de l'offre de formation de niveau V. Dans toutes les académies, en concertation avec les régions, l'offre de C.A.P. doit être adaptée en conséquence.

L'accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé figure dans les grilles horaires des élèves en formation de baccalauréat professionnel, au même titre et au même rang que les enseignements obligatoires. Il sera mobilisé au profit des élèves rencontrant des difficultés, et aussi de ceux qui souhaitent profiter des passerelles qui existent entre les spécialités au sein de la voie professionnelle ou entre cette dernière et les voies générale et technologique, ou encore de ceux qui ont un projet de poursuite d'études supérieures.

Le lycée des métiers

Dans le cadre de la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle, le lycée des métiers qui offre une gamme de diplômes allant du C.A.P. aux diplômes d'enseignement supérieur a l'ambition de favoriser la fluidité et la personnalisation des parcours des jeunes en formation, sous statut scolaire ou par apprentissage, et faciliter la poursuite d'études, notamment vers l'enseignement supérieur. Le lycée des métiers doit également s'attacher à aider et suivre l'insertion professionnelle des jeunes sortant de formation. Leur développement doit se poursuivre.

Améliorer la pratique des langues vivantes

À l'heure de l'ouverture européenne et internationale, la maîtrise des langues vivantes, et en particulier la maîtrise de leur pratique orale, fait désormais partie des compétences indispensables, en référence au cadre européen commun de référence pour les langues.

Les sections européennes et les sections de langues orientales

Les sections européennes et les sections de langues orientales au collège et au lycée doivent être développées ; elles offrent des modalités efficaces de pratique des langues étrangères, en particulier

l'enseignement dans une langue étrangère de disciplines non linguistiques. Les sections de langues régionales feront aussi l'objet de toute votre attention.

L'enseignement renforcé au collège

La multiplication des classes de 6ème bilingue (dont l'anglais) poursuit l'effort engagé à l'école primaire, en permettant d'aborder une seconde langue vivante dès l'entrée au collège. Dans ce cadre, l'objectif de développer l'apprentissage de l'allemand doit demeurer prioritaire.

Le renforcement de la pratique orale de l'anglais peut également s'inscrire dans l'accompagnement éducatif.

Des stages d'anglais gratuits offerts aux lycéens

Pendant les vacances, tous les lycéens qui le souhaitent peuvent participer à des stages d'anglais gratuits. Il s'agit en priorité d'améliorer leur expression orale. À l'issue des stages, un état des compétences acquises peut être communiqué aux professeurs d'anglais des lycéens concernés.

Ces stages sont encadrés prioritairement par des professeurs volontaires. Toutefois, un système de recrutement en ligne (http://www.recrutlangues.education.fr) est désormais accessible à d'autres intervenants potentiels, notamment pour les stages de vacances d'été : étudiants étrangers, locuteurs natifs, assistants étrangers, assistants pédagogiques, assistants d'éducation anglophones.

L'encouragement à la mobilité

Le renforcement de l'enseignement des langues étrangères va de pair avec l'ouverture européenne et internationale du système éducatif. La mobilité doit être proposée dans le cadre des projets et des partenariats académiques : échanges d'élèves, de professeurs, de personnels administratifs ou d'encadrement.

À la rentrée 2009, le programme de mobilité internationale « Jules Verne » vient compléter et enrichir l'ensemble des programmes européens et français actuellement disponibles. Ouvert à tous les enseignants titulaires de l'enseignement public, ce programme leur offre la possibilité d'une immersion éducative et culturelle dans un autre pays, en leur permettant de vivre et d'enseigner hors de France durant une année scolaire complète. Vous veillerez à assurer la réussite de ce programme.

[...]

Développer l'accès aux technologies numériques éducatives et favoriser leur usage

Les technologies de l'information et de la communication permettent désormais aux élèves d'accéder à de nouvelles ressources éducatives, et aux professeurs de disposer de nouveaux moyens susceptibles d'améliorer les apprentissages. Elles permettent également de renforcer les liens entre l'institution scolaire et les parents.

Les espaces numériques de travail et les cahiers de textes numériques

Le développement des espaces numériques de travail, réalisé en partenariat avec les collectivités territoriales, reste une priorité.

Dans le second degré, les solutions informatiques adoptées par de nombreux établissements permettent de moderniser les usages réglementaires, en offrant une alternative électronique au cahier de textes papier. Tout en renforçant la fiabilité des informations transmises et leur élargissement à de nouvelles ressources, la version numérique du cahier de textes facilite l'individualisation des activités demandées aux élèves.

Plusieurs académies expérimentent l'emploi du cahier de textes numérique, tandis que d'autres l'ont déjà largement développé. Vous vous attacherez à sa généralisation.

L'ouverture du portail PrimTICE pour le premier degré

Réalisée à destination des professeurs des écoles, une plate-forme d'identification et de présentation des ressources, des usages et des bonnes pratiques est ouverte à la rentrée scolaire 2009-2010. Elle apporte des ressources pédagogiques aux professeurs débutants, comme aux enseignants expérimentés. Elle facilite l'évolution de leur enseignement par l'intégration d'activités utilisant les technologies de l'information et de la communication. Cette plate-forme leur permet également de mutualiser leurs expériences.

La plate-forme de formation « Pairform@nce »

Destinée à compléter les dispositifs de formation des enseignants, la plate-forme « Pairform@nce » développe des parcours de formation pour une qualification de niveau 2 du certificat informatique et internet (C2i2e), en accord avec les I.U.F.M. et les universités. Les potentialités de ce dispositif seront progressivement étendues à d'autres domaines de formation.

Les écoles numériques rurales
Le programme d'équipement numérique initié par le ministère de l'Éducation nationale, avec l'association des maires ruraux de France, bénéficiera à 5 000 écoles situées dans des communes de moins de 2000 habitants. Après appels à candidatures la liste des projets retenus, département par département, sera prochainement publiée.
Les visioconférences et le « e-Twinning »
Les TICE offrent aussi de multiples possibilités en matière d'enseignement des langues vivantes. Leur usage est encouragé, sous le contrôle des professeurs. Le déploiement des visioconférences, entamé en 2008-2009, se poursuit en 2009-2010.
Dans cette perspective, le programme européen « e-Twinning» permet à tout établissement français d'entretenir des échanges avec un autre établissement européen via une plate-forme Internet.
Les TICE pour aider les enfants porteurs d'un handicap
Les technologies de l'information et de la communication offrent de nouveaux outils susceptibles d'aider les élèves porteurs d'un handicap. Le site « http://www.lecolepourtous.education.fr », dédié à leur scolarisation, présente des ressources numériques adaptées aux différents types d'activités scolaires.
[...]

Développer le service public de l'éducation

L'Éducation nationale s'attachera à développer le service public de l'éducation. L'orientation des élèves sera améliorée à tous les niveaux : au collège, la connaissance des métiers et des formations sera affinée ; les lycéens seront mieux informés et mieux accompagnés dans leur parcours et leur passage à l'enseignement supérieur. L'apport de l'accompagnement éducatif, qui dispense à plus d'un million d'élèves de nouveaux services gratuits, sera évalué. La place de l'éducation artistique et culturelle sera réaffirmée.
Permettre aux élèves de mieux choisir leur orientation

Le soutien aux lycéens dans leurs projets d'orientation et leurs engagements
Chaque lycéen doit pouvoir construire, en fonction de ses goûts et de ses compétences, son projet d'études et d'insertion professionnelle.
Dans le cadre de l'orientation active, les équipes éducatives apportent les informations nécessaires sur les métiers, les formations du supérieur et les différents dispositifs d'aide. Elles veillent à combattre les phénomènes d'autocensure, en associant les familles à l'élaboration des projets, et à renforcer l'estime de soi des lycéens, nécessaire pour qu'ils développent tout leur potentiel. Elles mettent l'accent sur les compétences et les efforts nécessaires à la réussite dans la voie envisagée. Elles travaillent utilement avec différents partenaires : enseignement supérieur, monde professionnel et société civile.
Vous serez attentif à l'accès du plus grand nombre, tout particulièrement des élèves boursiers, aux classes préparatoires aux grandes écoles : dans chaque lycée, 5 % au moins des élèves de terminale de filière générale doivent déposer un dossier d'inscription en C.P.G.E.
Chaque lycée s'appuie sur les différentes instances de représentation des lycéens pour favoriser le sens de l'engagement et l'acquisition de comportements autonomes et responsables, utiles pour construire une démarche active d'orientation.
Une information de qualité et accessible
Faciliter l'accès de tous les citoyens aux services d'orientation suppose de s'adapter à leurs nouvelles pratiques d'accès à l'information. À cet effet, l'ONISEP met en place un service personnalisé d'aide à l'orientation par téléphone (0810 012 025) et internet (monorientationenligne.fr), accessible aux élèves et aux familles à la rentrée 2009. Ce service personnalisé et gratuit a pour objectif d'apporter une information fiable constamment remise à jour, et de faciliter l'accès aux services d'information et d'orientation ainsi qu'aux ressources existantes.
Les entretiens personnalisés d'orientation
Les entretiens personnalisés d'orientation sont généralisés à tous les niveaux concernés (3ème, 1ère, terminale) et réalisés dès que possible dans l'année scolaire. Ils sont conduits par le professeur principal, avec, si nécessaire, le concours du conseiller d'orientation-psychologue. Ils sont un levier important dans la lutte contre le décrochage scolaire. En 3ème, ces entretiens sont d'une importance toute particulière pour assurer la transition entre collège et lycée.

La généralisation du parcours de découverte des métiers et des formations
Mis en place dès la rentrée 2009, de la classe de 5ème à la classe terminale, le parcours de découverte des métiers et des formations concerne tous les élèves. Au collège, il contribue à la connaissance des métiers et des parcours de formation correspondants ; il développe l'autonomie des élèves et leur capacité d'initiative, compétences inscrites dans le socle commun. Il aide les filles et les garçons à diversifier leurs choix d'orientation en dehors de tout préjugé sexué. Au lycée, il permet d'aider les élèves et les familles dans des choix déterminants : c'est pourquoi il inclut la visite d'un établissement d'enseignement supérieur, des entretiens personnalisés d'orientation et le dispositif d'orientation active. Le partenariat entre l'institution scolaire et le milieu économique et professionnel est un élément-clé de la réussite de la généralisation du parcours de découverte des métiers et des formations.
Afin d'assurer une progression continue de ses activités, acquis et expériences, chaque élève disposera d'un document personnel de suivi de son parcours de découverte des métiers et des formations, qu'il pourra consulter et enrichir tout au long de sa scolarité secondaire. Sa forme et son contenu, qui favoriseront l'information et le dialogue avec les parents, seront définis à partir de l'expérimentation du « web classeur » de l'ONISEP.
La mise en place d'une banque de stages
Dans chaque académie, une banque de stages sera créée au cours de la prochaine année scolaire : elle permettra d'assurer une plus grande équité dans l'accès de l'ensemble des élèves aux périodes en milieu professionnel prévues dans le cadre de leur cursus scolaire, notamment pour la séquence obligatoire d'observation en 3ème.
Des dispositifs de pré-apprentissage
Dans la continuité de l'année scolaire 2008-2009, trois types de dispositifs de préapprentissage peuvent accueillir les élèves volontaires, en priorité ceux âgés de 15 ans :
- les parcours d'initiation aux métiers (PIM) : première phase, effectuée sous statut scolaire, de la formation d'apprenti junior créée par l'article L. 337-3 du code de l'éducation ;
- les classes préparatoires à l'apprentissage (C.P.A.) ;
- le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), formalisé dans la circulaire de rentrée 2008.

L'organisation pédagogique de ce dernier dispositif s'inspirera des éléments fournis pour la mise en oeuvre des parcours d'initiation aux métiers, en veillant à ce que les enseignements dispensés intègrent les objectifs du socle commun de connaissances et de compétences, qui s'impose à toutes les formations accueillant des élèves relevant de la scolarité obligatoire.
[...]

Offrir aux élèves et à leurs parents de nouveaux services éducatifs

L'accompagnement éducatif
Organisé de préférence après la classe, pour les élèves qui le souhaitent, l'accompagnement éducatif bénéficie à tous les élèves des écoles de l'éducation prioritaire ainsi qu'à tous les collégiens. Il s'exerce dans quatre domaines : l'aide aux devoirs et aux leçons, la pratique sportive, la pratique artistique et culturelle ainsi que, pour les collégiens, la pratique orale de l'anglais.
Les projets des établissements présenteront un ensemble cohérent de tous les types d'activités qui permettent aux élèves de suivre un parcours adapté à leurs envies et à leurs besoins. L'accompagnement éducatif est coordonné avec les autres dispositifs existant hors du temps scolaire, en particulier sur les territoires relevant de la politique de la ville.
Vous favoriserez des partenariats de qualité en faisant appel aux associations agréées au niveau local, académique ou national. Plus spécifiquement, les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public peuvent intervenir, entre autres, dans l'aide à l'élaboration de projets et dans la formation des intervenants. Dans la mise en oeuvre du volet sportif, la collaboration avec les fédérations sportives scolaires, USEP et U.N.S.S., est recherchée.
Un effort particulier sera fourni pour présenter aux familles cette offre éducative gratuite et pour apprécier, le cas échéant, les effets de l'accompagnement éducatif sur les résultats scolaires et le comportement des élèves.
Le dispositif de réussite scolaire
Le dispositif de réussite scolaire est reconduit dans 200 lycées professionnels, généraux et technologiques accueillant des élèves qui rencontrent des difficultés scolaires et sociales particulières.

Ce dispositif prolonge l'offre de soutien de l'accompagnement éducatif. Les lycéens y bénéficient d'un appui individualisé, en fonction de leurs besoins, afin de favoriser la réussite scolaire, prévenir les redoublements, limiter les abandons de cursus, notamment en lycée professionnel, et préparer la poursuite d'études supérieures. Cet accompagnement scolaire gratuit est mis en oeuvre pendant l'année scolaire et dans le cadre de stages durant les vacances.

[...]

Assurer la réussite scolaire des élèves socialement défavorisés

La carte scolaire dans le second degré

L'assouplissement de la carte scolaire participe d'une volonté de renforcement de l'égalité des chances entre les élèves, mais aussi de la diversité sociale au sein des établissements. Elle répond à une volonté de transparence en matière d'affectation dérogatoire. À cet égard, l'intérêt de cette mesure n'est effectif que si les familles les moins favorisées s'approprient cette possibilité nouvelle. Les familles des élèves concernés par les critères prioritaires sont informées des possibilités qui leur sont offertes. Ces critères demeurent inchangés par rapport aux rentrées 2007 et 2008.

L'éducation prioritaire au service de l'égalité des chances

L'objectif de réduire les écarts entre les résultats des élèves de l'éducation prioritaire et ceux des autres écoles et établissements scolaires ne peut résulter de la simple attribution de moyens supplémentaires. C'est par le renouvellement des approches pédagogiques et l'accompagnement des équipes pédagogiques que l'égalité des chances des élèves deviendra une réalité.

Pour répondre à cette exigence, vous favoriserez l'expérimentation, et mobiliserez les corps d'inspection, afin d'atteindre les objectifs fixés dans les contrats d'établissements.

La dynamique « Espoir banlieues »

En visant la réussite des jeunes issus de quartiers « politique de la ville » et des élèves relevant de l'éducation prioritaire, la dynamique « Espoir banlieues » concourt à assurer la mixité sociale et à promouvoir l'excellence.

L'Éducation nationale porte neuf des mesures spécifiques. Plusieurs réalisations concrètes sont effectives depuis la rentrée scolaire 2008, qu'elles relèvent de l'accompagnement éducatif, de la mixité scolaire choisie (« busing »), des sites d'excellence ou du dispositif de réussite scolaire au lycée, de la lutte contre le décrochage scolaire, des internats d'excellence et de l'ouverture sociale des classes préparatoires aux grandes écoles. Au cours de l'année scolaire 2009-2010, le repérage des collèges les plus dégradés sera poursuivi afin d'examiner, avec les conseils généraux, l'éventualité de leur fermeture, s'il s'avérait que leur situation n'était pas réversible.

[...]

Associer les parents d'élèves à la réussite de leurs enfants

L'ouverture, le dialogue avec les parents d'élève, la qualité des échanges, dans le respect des responsabilités éducatives de chacun, sont des conditions nécessaires de la réussite de la mission éducative confiée par la Nation à son École.

En effet, l'implication des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant est déterminante, en particulier quand il s'agit des élèves les plus fragiles. Pour cela, il est indispensable de leur offrir une meilleure information, un accueil personnalisé.

Une meilleure information et un accueil personnalisé

La mise à disposition des « Guides à l'usage des parents » illustre les relations que, dès l'école maternelle, l'institution scolaire doit entretenir avec les parents d'élèves.

Chaque école ou établissement veille ainsi à organiser l'accueil des parents et à leur assurer l'effectivité de leurs droits d'information et d'expression. Leur participation à l'élection de leurs représentants sera encouragée, en particulier dans le second degré, où tout est mis en oeuvre pour accroître la participation au vote.

L'implication des parents revêt un intérêt particulier quand se posent des difficultés relatives aux apprentissages, à l'assiduité ou au comportement des élèves. Le renforcement des liens entre l'école, le collège ou le lycée et les parents constitue ainsi un élément indispensable de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.

On tiendra compte, dans la mesure du possible, des observations faites par les représentants des parents d'élèves, membres du conseil d'administration, dans l'élaboration des listes de fournitures en

s'appuyant sur la liste nationale des fournitures essentielles dans le souci notamment de réduire les dépenses des familles.

Des actions de soutien à la parentalité

Des actions de soutien à la parentalité sont organisées en lien avec les fédérations de parents d'élèves, les associations et les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (R.E.A.A.P.). L'opération expérimentale « Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration » est conduite en partenariat avec le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire dans douze départements relevant de dix académies. Elle a pour but de favoriser l'acquisition de la langue française et de familiariser les parents étrangers ou immigrés volontaires au fonctionnement de l'institution scolaire.

Les objectifs et les priorités fixés par le ministre pour la prochaine année scolaire illustrent clairement les attentes de la société vis-à-vis de son École : au-delà de l'obligation de moyens qui a longtemps prévalu, une obligation de résultats nous incombe. C'est d'ailleurs l'essence même de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, qui a instauré le socle commun de connaissances et de compétences et celle de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). À cet égard, les choix que nous opérons dans nos domaines respectifs, doivent être explicites et explicités, notamment dans le cadre des contrats d'objectifs.

Les échanges entre les académies et l'administration contribuent à identifier la manière dont les objectifs nationaux se traduisent dans chacune des académies. Ces échanges doivent trouver une traduction à tous les niveaux, département, circonscription du 1er degré, établissement scolaire, école.

La diffusion de l'information relative aux objectifs poursuivis concourt à la mobilisation des équipes éducatives, des chefs d'établissement, des corps d'inspection et des partenaires de l'éducation nationale que sont les collectivités locales, les autres départements ministériels intervenant dans le champ éducatif et les associations.

Pour le ministre de l'Éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Louis Nembrini

Document 6 : Orientation des futurs bacheliers vers l'enseignement supérieur en vue de la rentrée 2009 : Circulaire n° 2009-1002 du 26-1-2009 publié au BO n° 6 du 5 février 2009

La réussite des étudiants à l'université implique qu'ils puissent choisir en toute connaissance de cause la filière ou la voie qui correspond le mieux à leurs aptitudes et à leurs goûts. L'objectif de conduire 50 % des jeunes vers un diplôme de l'enseignement supérieur et leur donner des formations qualifiantes qui leur assurent un avenir professionnel ne pourra être atteint qu'à cette condition.

C'est dans cette perspective que nous avons souhaité mettre en ouvre l'orientation active qui doit mobiliser tous les acteurs. L'orientation active est une démarche globale de quatre séquences : l'information, la préinscription, le conseil et l'admission. Une cinquième séquence peut éventuellement y être ajoutée, la réorientation.

Il importe que l'accueil des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur soit préparé par une action déterminée d'information, de conseil et d'orientation menée de façon concertée par les établissements d'enseignement supérieur et les lycées. Par ailleurs, une attention particulière doit être portée aux lycéens handicapés pour les aider à formuler leurs projets d'études supérieures.

Les dispositions suivantes qui s'inscrivent en complément des recommandations de la circulaire du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 15 octobre 2008, s'appliquent plus particulièrement aux lycées.

La session 2009 d'inscription sur le site Admission post-bac ouvre le 20 janvier prochain. Pour accompagner vos actions de sensibilisation des publics et des établissements concernés, il a été mis

à votre disposition un « kit de communication ». Ces documents d'information ont, bien sûr, vocation à être largement reproduits et diffusés dans les établissements.

1 - L'accompagnement à l'orientation des futurs étudiants

Les lycéens qui souhaitent s'inscrire en première année de licence à l'université doivent recevoir une information claire et objective sur l'ensemble de l'offre de formation et sur les finalités et le déroulement de la procédure d'orientation active. Les équipes éducatives veilleront à dissiper tout malentendu en rappelant qu'il ne s'agit en aucun cas d'une forme de sélection mais d'un nouveau droit offert aux lycéens, leur permettant ainsi de choisir la filière dans laquelle ils souhaitent s'inscrire à la lumière d'une analyse éclairée et d'une réelle connaissance des formations proposées, de leur contenu, de leurs exigences et de leurs débouchés professionnels. Vous mettrez l'accent sur la dimension de conseil de l'orientation active et sur le fait que les élèves demeurent libres de leur choix, quelle que soit la recommandation de l'université. Vous veillerez également à ce qu'ils soient encouragés à répondre favorablement aux propositions d'entretien qui pourront leur être faites, voire, quand les élèves le jugeront utile, à en faire eux-mêmes la demande, comme la possibilité leur en est désormais donnée.

En cohérence avec le calendrier concerté au niveau académique, et conformément à la note de service n° 2009-010 du 13 janvier 2009, prenant en compte les évènements de la classe terminale, une réunion du conseil de classe de terminale est consacrée à l'orientation.

À cet effet, un document de dialogue est réalisé dans l'établissement sur lequel sont portées à la connaissance du conseil les intentions de l'élève. Les parents sont associés à ce dialogue. Le conseil donne, sous la présidence du chef d'établissement ou de son représentant, un avis à chaque lycéen sur ses intentions d'orientation post-baccalauréat. Cet avis n'a valeur que de conseil destiné à éclairer les choix de l'élève, qui pourra solliciter l'accompagnement du professeur principal dans les démarches à entreprendre ou la constitution des dossiers. Par ailleurs, cet avis indicatif ne fait pas obstacle et ne substitue pas aux procédures prévues pour les C.P.G.E., les S.T.S. ou encore les départements d'I.U.T.

Les professeurs, et en particulier les professeurs principaux, appuyés par des professionnels de l'orientation, ont un rôle essentiel à jouer dans la procédure d'orientation active. Ils aident les élèves à construire leur projet de poursuite d'études en s'assurant notamment qu'ils ont bien eu connaissance de l'information délivrée par les universités et des autres moyens à leur disposition pour obtenir du conseil. Ils se tiennent à leur disposition pour les aider à poursuivre leur réflexion dans le cas où l'université leur recommanderait d'infléchir leurs vœux ou de s'inscrire dans une autre filière que celle demandée initialement. Ils accompagnent également les élèves dans la préparation de l'entretien quand celui-ci leur est proposé ou quand le lycéen le sollicite.

Dans la démarche d'orientation active, le lycéen de classe de terminale peut en effet solliciter de sa propre initiative un entretien auprès de l'université. Il pourra être soutenu dans sa démarche par son professeur principal ou par l'enseignant référent.

Le chef d'établissement, responsable de l'orientation des élèves, veillera à ce que les professeurs disposent eux-mêmes à cette fin des informations nécessaires, à ce qu'ils suivent les formations proposées dans le cadre du plan académique de formation et à ce qu'ils maîtrisent l'ensemble de la procédure.

La concertation entre les universités et les lycées porte notamment sur la coordination des actions d'information et d'orientation, sur l'articulation des calendriers des procédures universitaires et scolaires et en particulier du calendrier défini pour la préinscription par l'application Admission post-bac. Il conviendra d'être attentif à ce que les conseils d'orientation puissent être donnés à chaque lycéen suffisamment tôt pour lui permettre de tirer profit des éventuelles suggestions de modification de choix qui lui auront été proposées.

L'information donnée aux élèves, ainsi qu'à leurs familles, plus particulièrement concernant l'offre de formation, sera aussi harmonisée et lisible que possible. Cette information personnalisée s'adressera au lycéen en tenant compte de la série - ou spécialité - du baccalauréat dans laquelle il se présente. Elle s'appuiera sur les informations communiquées par les établissements d'enseignement supérieur, sur les capacités d'accueil, les taux de réussite et d'insertion professionnelle de leurs formations.

Les universités veilleront à assurer l'information des enseignants de lycées, en particulier des professeurs principaux, sur leurs filières de formation.
Cet effort nouveau, prenant appui sur les initiatives existantes - portes ouvertes, salons, forum, semaines de l'orientation, déplacements dans les lycées - appelle à une programmation concertée associant l'ensemble des acteurs, et déclinée localement.
La communication d'informations entre les élèves et les universités privilégie tout support dématérialisé.

2 - La préinscription par l'application Admission post-bac et le pilotage académique

Les chefs d'établissement s'assureront que tous les élèves placés sous leur responsabilité aient bien sollicité une inscription préalable à l'aide de l'application Admission post-bac qui est l'outil national de préinscription.

De nombreux lycéens, dont les familles ne connaissent pas l'enseignement supérieur, ont besoin d'être accompagnés, voire aidés tout au long de la procédure d'admission post-baccalauréat : exposé des différentes étapes de la procédure de préinscription, accès facilité aux équipements informatiques, aide à la saisie et à la validation des vœux, consultation des classements, confirmation de l'ordre des vœux et de l'admission définitive.
Il y a lieu d'organiser cet accompagnement au sein de l'établissement et de suivre individuellement le bon déroulement des opérations de préinscription et d'admission, afin d'éviter, comme cela a pu être le cas l'année dernière, que des élèves rebutés par la complexité de l'exercice ne renoncent à solliciter une inscription à l'université.
Le pilotage académique constitue un apport essentiel pour conduire au mieux le dispositif d'ensemble de préinscription et d'orientation active. Il prend appui sur la commission de coordination académique des formations post-baccalauréat, présidée par le recteur. Composée notamment de présidents d'université, de proviseurs de lycées ainsi que de professionnels de l'orientation, elle constitue le lieu privilégié pour organiser et coordonner les actions portant sur la transition enseignement secondaire et enseignement supérieur. Cette commission coordonne également la mise en ouvre des procédures d'admission et en évalue les résultats.
Le Gouvernement s'est fixé pour objectif que 50% d'une classe d'âge soit titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Pour que cet objectif soit atteint, il est essentiel que les formations courtes professionnalisées (S.T.S. et I.U.T.) jouent pleinement leur rôle.
S'agissant des S.T.S., le recteur assure un suivi de la mise en ouvre du décret n° 95-665 du 9 mai 1995 modifié relatif au règlement général du brevet de technicien supérieur. Il veille en particulier à ce que les commissions chargées d'étudier les demandes d'admission en section de technicien supérieur (S.T.S.) réservent un traitement prioritaire aux demandes présentées par les bacheliers technologiques. L'admission en S.T.S. est par ailleurs de droit pour les bacheliers technologiques ou professionnels qui ont obtenu la même année une mention « bien » ou « très bien » à l'examen. En effet, si le baccalauréat professionnel constitue avant tout un diplôme qualifiant pour l'entrée dans la vie active, les bacheliers professionnels qui souhaiteraient s'engager dans des études supérieures ont vocation à être accueillis dans les S.T.S., qui leur offrent l'encadrement le mieux adapté à leur parcours antérieur.

Les I.U.T., quant à eux, auxquels ont accès tous les titulaires d'un baccalauréat, sont appelés à accueillir un plus grand nombre de bacheliers technologiques.

La démarche d'orientation active, rendue obligatoire pour la rentrée 2010 pour tout élève de classe de terminale qui souhaite poursuivre ses études à l'université en première année de licence, s'effectuera à l'aide de la seule application Admission-post-bac.
Les recteurs rendront compte de la mise en œuvre de l'ensemble du dispositif d'orientation active. Ils effectueront notamment un point d'étape au début du mois d'avril, à l'issue de la phase de recensement des vœux.
Le ministre de l'Éducation nationale
Xavier Darcos
La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Valérie Pécresse

Document 7 : Parcours de découverte des métiers et des formations : Circulaire n° 2008-092 du 11-07-2008

Permettre à chaque élève d'identifier le lien entre son travail scolaire du moment et l'itinéraire de formation qu'il construit, ouvrir son horizon personnel au-delà des seules représentations des métiers et des formations rencontrées dans la famille ou le quartier, étayer son ambition individuelle par une familiarité acquise avec le système de formation, construire des connaissances et des attitudes actives pour préparer ses choix, à l'occasion des périodes de transition - scolaires mais aussi professionnelles pour tout le long de la vie - de sorte de les fonder sur des bases aussi solides que possible, telles sont les ambitions du parcours de découverte des métiers et des formations mis en place, pour tous les élèves, dès la classe de cinquième.

Ce parcours de découverte des métiers et des formations concerne tous les élèves, des collèges mais aussi des lycées. Cette démarche rompt avec l'approche traditionnelle d'activités scolaires spécialisées en direction de publics spécifiques. Ce parcours s'inscrit en effet dans un contexte de politique publique ambitieuse en termes d'élévation des niveaux de qualification pour tous : 100 % d'une classe d'âge au premier niveau reconnu (diplôme de niveau V minimum), 80 % au baccalauréat, 50 % diplômée de l'enseignement supérieur. Il sera aussi un levier décisif pour éviter les abandons précoces, renforcer les filières dont notre pays a besoin, en particulier dans le domaine scientifique et technique, et mieux contribuer au respect du principe d'**égalité des chances,** non seulement entre milieux sociaux d'origine, mais aussi entre jeunes gens et jeunes filles.

Mis en place dès la rentrée 2008 dans les établissements volontaires, ce parcours sera généralisé à la rentrée 2009.

Il s'agit pour chaque élève tout au long de ce cursus dans l'établissement scolaire :

- d'appréhender des métiers différents à tous les niveaux de qualification, relevant de plusieurs champs professionnels, en dehors de tout préjugé sexué ;
- de découvrir les différentes fonctions des entreprises et des administrations ;
- de connaître l'ensemble des voies de formations que lui offre le système éducatif.

1.Au collège [....]

2 - Au lycée

L'objectif du lycée doit indiquer la préparation de l'après-bac. Aussi le parcours de découverte des métiers et des formations qui s'y construit pour tous les élèves s'appuie-t-il sur une mobilisation nouvelle des équipes éducatives qui intègrent, dans l'accompagnement pédagogique, les propositions, les avis ou conseils formulés pour chacun, une mise à jour des connaissances sur les parcours de formation, notamment en classe de première, et les débouchés post-bac propres à chaque série - ou spécialité - des baccalauréats préparés. La consultation préalable du conseil de la vie lycéenne offre l'avantage supplémentaire de solliciter les contributions des élèves eux-mêmes. Ainsi le parcours de découverte des métiers et des formations, au lycée, contribue-t-il également au processus de construction de l'orientation active en permettant à chaque lycéen de préparer des choix éclairés.

Outre les actions introduites dès la classe de seconde, ce parcours y est ponctué d'étapes nouvelles :

- dès l'année scolaire 2008-2009, une journée est effectuée par chaque lycéen de classe de première dans une université, un institut universitaire de technologie, une section de technicien supérieur ou une classe préparatoire aux grandes écoles. Sa préparation, son organisation et son exploitation utile pour chacun nécessitent une attention particulière, en coordination avec lesdits établissements ;
- des entretiens personnalisés d'orientation sont offerts dès l'année 2007-2008 en classe de première et dès l'année 2008-2009 en terminale ;
- en première année de CAP/BEP/bac pro trois ans, un entretien personnalisé permet, en phase d'accueil, d'identifier les besoins des élèves pour construire leur parcours. C'est aussi un moyen pour lutter contre le décrochage et pour éviter les sorties sans qualification ;
- en terminale, cette démarche doit être complétée par la mise en œuvre du dispositif d'orientation active ;

- l'accompagnement personnalisé peut, pour les élèves qui le souhaitent, être l'occasion d'apprendre à rédiger un CV, à passer un entretien d'embauche et à se préparer à l'insertion professionnelle en coopération avec le service public de l'emploi.

3 - Outils de mise en œuvre

En s'appuyant sur un cahier des charges académique, qui doit notamment définir les modalités de suivi et d'évaluation des dispositifs et prévoir les actions de formation des enseignants, élaboré par le recteur en coordination avec les partenaires régionaux (autres services de l'État, collectivités, monde économique...), le parcours de découverte des métiers et des formations est construit par le chef d'établissement et l'équipe éducative en y associant les différents partenaires.
Le projet d'établissement assure la cohérence du parcours. Le parcours de découverte des métiers et des formations pour tous les élèves dès la 5ème doit s'appuyer sur une continuité qui s'étend de la cinquième à la terminale. Il est élaboré selon un programme pluriannuel sur trois ans au collège et sur trois ans au lycée et prend en compte l'articulation collège- lycée. Ce programme d'actions est inscrit dans le projet d'établissement de chaque collège et de chaque lycée et soumis au conseil d'administration. L'équipe éducative doit élaborer un programme d'activités fixant des objectifs à chaque niveau articulé selon une continuité qui donne au parcours tout son sens. Le conseil pédagogique est saisi de cette élaboration lors de la préparation du volet pédagogique du projet d'établissement. Les interventions des conseillers d'orientation-psychologues sont intégrées dans le parcours de découverte des métiers et des formations. Pour chacun des domaines abordés, le conseil pédagogique doit mener une réflexion, évaluer les actions mises en place et formuler des propositions. Les établissements doivent veiller à associer les parents des élèves aux différentes étapes.
Le livret personnel de l'élève : un livret personnel de suivi (web classeur...), distinct du livret de connaissances et de compétences, comprend l'historique des activités, de ses expériences, des compétences et connaissances acquises tout au long de sa scolarité au regard de son parcours et de son projet, ainsi que des étapes-métiers qui lui ont été proposées. Il donne au parcours sa dimension individuelle qui est le fruit des activités réalisées dans le cadre des démarches éducatives liées à l'orientation ; il peut également intégrer des éléments plus personnels.

Les partenariats : le parcours prend appui sur les partenariats établis avec les grandes fédérations professionnelles, les représentants des grandes entreprises ainsi qu'avec les chambres consulaires. La déclinaison régionale de ces accords de partenariat favorise les contacts entre les représentants locaux du monde professionnel et les autorités académiques. Le correspondant "école-entreprise", identifié dans chaque académie, travaillera en lien avec les services d'orientation et les établissements. Sont portées ci-après en annexe la liste des conventions nationales sur lesquelles les établissements, avec les autorités académiques, pourront s'appuyer.
Les ressources mobilisables : le parcours de découverte s'appuie sur l'ensemble des ressources disponibles à l'interne de l'établissement (CDI, Kiosque ONISEP, etc.) comme à l'externe (CIO, SCUIO-IP, missions locales, services publics de l'emploi, points d'accueil des chambres consulaires, etc.). Un portail électronique national, unique et gratuit donnera, à cet effet, des informations sur les métiers, les formations et leurs débouchés en termes d'insertion professionnelle.
Une association des anciens élèves de l'établissement (jeunes actifs, étudiants) peut utilement compléter les ressources en contribuant à illustrer la réussite dans tel ou tel métier.
Vous voudrez bien me rendre compte **avant le 23 octobre 2008** de l'organisation retenue pour la mise en place dans votre académie du parcours de découverte des métiers et des formations.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Louis NEMBRINI